

REGION OCCITANIE

à Montpellier

ENSAM Ecole Supérieure
d'Architecture 179 Rue de
l'Esperou, 34090 Montpellier

(ACCES GRATUIT)

JEUDI

17 MAI

09H30

17H30

CONFERENCE

DEBAT

MARCHE SILENCIEUSE

Organisations professionnelles
et étudiantes partenaires :



L'UNION DES ARCHITECTES



www.usalr.fr



Les professionnels du cadre bâti et
les étudiants en architecture, **vous
invitent à :**

« Pour un nouvel ELAN »

Journée de Débat National et Manifestation Silencieuse sur le projet de loi ELAN

09h30 : **Accueil et ouverture de l'APPEL DU 17 MAI
«FAISONS DU LOGEMENT LA GRANDE CAUSE
PERMANENTE»**

10h00-12H00 : **Retransmission de la table ronde
qui se déroule à l'ENSA de Toulouse** (ouvert au
grand public, élus, étudiants, et professionnels du
cadre bâti) initié par le CROA Occitanie, en présence
de, Karine SEVERAC vice présidente UNSFA, Alain Le
DOSSEUR co-président CINOV Occitanie, et invités...

<https://www.architectes.org/actualites/loi-elan-journee-de-mobilisation-des-architectes-le-17-mai>

12H00-12H45 : **Questions-réponses dans la salle
en présence des organisations professionnelles
USALR-UNSFA, CINOV, CAPEB, UNEAP et
étudiants en architecture,**

12H45-14H00 : **Déjeuner à la cafétéria de
l'ENSAM,**

14H00-15H30 : **Débat grand public en présence
des organisations professionnelles:**

- Cadre législatif et rappel de la politique du logement
en France après-guerre à nos jours Thierry LAMORT,
président USALR,

- Filières de production et qualité des logements par
Alexandre NEAGU, architecte DPLG, agence Datcha,
enseignant à l'ENSAM et à l'université d'urbanisme de
Paris Nanterre, membre du centre de recherche de
l'Habitat,

15h30 : **Départ pour le centre-ville de Montpellier,**

15h45 : **Rassemblement à la Place du Pèyrou,**

16h00 -17h15 : **Marche silencieuse vers la place
du marché aux fleurs (dressing code : être habillé
tout en noir).**

17h30 : **Rendez-vous chez le Préfet et remise d'un
courrier à l'attention du Premier Ministre.**

**Proclamation « JOURNEE MORTE DE
L'ARCHITECTURE » dans les agences
d'architecture et entreprises, en réponse au projet
actuel de la « Loi ELAN, construire moins bien et
moins cher ».**



L'UNION DES ARCHITECTES



www.usalr.fr



FÉDÉRATION
CINOV
FÉDÉRATION DES SYNDICATS
DES MÉTIERS DE LA PRESTATION INTELLECTUELLE
DU CONSEIL, DE L'INGÉNIEURIE ET DU NUMÉRIQUE



REGION OCCITANIE à Montpellier

ENSAM Ecole Supérieure
d'Architecture 179 Rue de
l'Esperou, 34090 Montpellier

(ACCES GRATUIT)

JEUDI 17 MAI 09H30 - 17H30 Les professionnels du cadre bâti et les étudiants en architecture, **vous invitent à :**
« Pour un nouvel ELAN »
Journée de Débat National et Manifestation Silencieuse sur le projet de loi ELAN

C'est après une pseudo concertation qui n'a abouti à aucune modification du projet de loi que le texte ELAN est examiné à partir 15 mai à la commission des affaires économique de l'Assemblée. Dès le mois de janvier les professionnels du cadre bâti se sont mobilisés pour dénoncer un projet dont l'objectif est de libéraliser le logement social. Ce projet n'a de social que le nom et il ne permettra pas de construire « plus vite, mieux et moins cher » comme le gouvernement le prétend.

Nombreuses sont les mesures qui bafouent l'intérêt public de l'architecture. **La première d'entre elle est la sortie de la loi MOP pour la construction de logements et d'équipements publics par les bailleurs sociaux et les filiales qu'ils vont pouvoir créer, et par les opérateurs des zones d'aménagement concertée.**

Or, le cadre législatif actuel permet de recourir à des compétences indépendantes reconnues et ciblées. Il permet de garantir que les projets publics, financés par des fonds publics, soient de qualité, au service de la « cité », et non au service d'intérêts privés.

La ligne directrice du projet de la loi ELAN instaure le contournement de ce cadre législatif.

Il prévoit la suppression de l'obligation de concours pour les bailleurs sociaux, remettant en cause une disposition acquise par la LCAP. Or, a-t-on trouvé mieux aujourd'hui et plus adapté au contexte participatif que la procédure de concours pour choisir le projet répondant le mieux à des attentes claires et au choix de la meilleure équipe de maîtrise d'œuvre ?

L'innovation naît dans la confrontation des idées et le concours pousse à justifier les choix, à partager les fondements du projet avec les partenaires, les décideurs, les utilisateurs, les habitants ; il pousse à anticiper et créer une cohésion autour du projet. Le concours est un formidable vecteur de diffusion de la culture architecturale et en ce sens, facteur d'économies durables.

La loi MOP permet la rationalisation des documents préparés en amont par la maîtrise d'œuvre pour la consultation en vue d'une réponse précise des entreprises. Or l'étude fine et précise des besoins en amont est à conserver et même à amplifier car elle contribue à bien prévoir les travaux nécessaires et à limiter les avenants en cours d'exécution. C'est un réel levier pour l'accès direct des TPE aux marchés publics et cela permet à la concurrence de s'exercer dans des conditions saines.



L'UNION DES ARCHITECTES



www.usalr.fr



FÉDÉRATION
CINOV
FÉDÉRATION DES SYNDICATS
DES MÉTIERS DE LA PRESTATION INTELLECTUELLE
DU CONSEIL, DE L'INGÉNIERIE ET DU NUMÉRIQUE



Supprimer ce jalon démocratique sous prétexte d'économies, c'est confisquer le débat sur la maîtrise du cadre de vie et prendre le risque d'en payer le prix.

Nous, organisations professionnelles du cadre bâti, étudiantes et étudiants en architecture, dans toutes nos diversités, nos sensibilités, nos modes d'exercice et nos métiers du bâtiment, ..., estimons que « le logement n'est pas un produit financier, c'est un enjeu citoyen, un projet de société » contrairement au projet de loi Elan qui considère dans l'exposé des motifs que « le logement est un bien marchand ».

La volonté apparente de transférer l'ensemble de la chaîne de compétences à une même entité, ouvre la porte aux conflits d'intérêts. Ce n'est pas à mieux et à moins cher que ce projet prépare l'avenir du logement, mais à une production dont la seule logique serait la logique financière de la promotion immobilière privée !

Ceci va en sens contraire à l'amélioration du cadre de vie et à la protection de l'environnement, à laquelle tout le monde a droit et à laquelle se doivent de répondre les organismes et collectivités publiques.

Le 17 mai les professionnels du cadre bâti et étudiants seront mobilisés en Occitanie, à l'ENSA de Toulouse et de Montpellier pour faire entendre leurs voix aux côtés de tous ceux qui refusent de subir les conséquences désastreuses de cette loi.

Architectes Elus Apprentis
 Usagers Ingénieurs
Citoyens
Artisans Maîtres d'Ouvrage .../

Le 17 mai 2018, en Occitanie soyons nombreux à nous mobiliser pour défendre « **L'Architecture est un Droit pour tous** »

- **Non à l'ubérisation de la maîtrise d'œuvre et de toutes les TPE-PME du bâtiment,**
- **Oui à la qualité de l'habiter pour les plus démunis,**
- **Non à la financiarisation du logement social,**
- **Oui au « Bien commun » que représente le logement social pour toute la Société Française,**

La Ville n'est pas à vendre et nous devons tout faire pour la défendre. Maintenant, car demain, il sera trop tard.